

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY
DES CONCOURS D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE
Spécialités *Espaces naturels, espaces verts, Environnement et Hygiène et*
Communication spectacle
- Session 2026 -

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Comme les autres cadres d'emplois de catégorie C de la fonction publique territoriale, celui d'adjoint technique territorial comporte trois grades (décret n° 2016-596 du 12 mai 2016) :

- 1^e grade : adjoint technique, accessible par recrutement direct, sans concours ;
- 2^e grade : adjoint technique principal de 2^e classe, accessible soit par concours, soit par avancement de grade ;
- 3^e grade : adjoint technique principal de 1^e classe, accessible par avancement de grade.

Les concours d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^eme classe comportent trois voies d'accès :

→ Le **concours externe**, ouvert pour 40% au moins des postes, est accessible aux candidats titulaires d'un diplôme à finalité professionnelle de niveau V au moins (CAP, BEP) obtenu dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt, ou justifiant d'une qualification reconnue équivalente. Une dispense de diplôme est possible pour les pères ou mères de famille d'au moins trois enfants ainsi que les sportifs de haut-niveau.

→ Le **concours interne**, ouvert pour 40% au plus des postes, est accessible aux fonctionnaires et agents publics justifiant au 1^e janvier de l'année du concours d'une année de services publics.

→ Le **troisième concours**, ouvert pour 20% au plus des postes, est accessible aux candidats justifiant de l'exercice, pendant quatre ans au moins, soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.

L'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe peut intervenir également par la voie d'un examen professionnel d'avancement de grade, ouvert aux adjoints techniques comptant au moins 3 ans de services effectifs.

Il existe également une possibilité d'avancement de grade au choix et sans examen professionnel dont peuvent bénéficier les adjoints techniques ayant atteint le 5^e échelon et comptant au moins huit ans de services effectifs dans le grade.

L'ORGANISATION EN RÉGION AURA

Les concours et l'examen d'adjoint technique de 2^e classe sont organisés par les Centres de gestion (cdg) tous les deux ans. Ils font l'objet d'une organisation conjointe par les cdg de la région AURA. À l'échelle de la région, les concours et l'examen sont organisés dans 8 des 9 spécialités possibles. Le cdg69 ouvre les spécialités « Espaces naturels, espaces verts », « Environnement, hygiène » et « Communication spectacle ».

Spécialités	CDG organisateurs du concours en 2026
Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers	cdg03 + cdg73
Conduite de véhicule	cdg73
Espaces naturels, espaces verts	cdg69
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	cdg63
Logistique et sécurité	cdg63
Restauration	cdg38 + cdg63
Environnement, hygiène	cdg63 + cdg69
Communication, spectacle	cdg69
Artisanat d'art	cdg03

Le calendrier

Période d'inscription (dates nationales)	du 20 mai au 25 juin 2025
Épreuve écrite (date nationale)	22 janvier 2026
Résultats des écrits	17 mars 2026
Épreuves d'admission	Du 27 avril au 19 juin 2026
Résultats d'admission	7 juillet 2026

LES CHIFFRES DE LA SESSION 2026

Spécialité Espaces naturels, espaces verts

	Postes	Admis à concourir	Présents (% des admis à concourir)	Seuils admissibilité	Admissibles	Présents admission	Seuil admission	Admis (transfert)
Externe	40	37	25 (67,5%)	9,00	15	15	10,00	13
Interne	32	76	60 (78,9%)	9,00	43	41	10,00	34 (+2)
3^e voie	8	9	7 (77,8%)	9,00	6	6	10,00	6
Total	80	122	92 (75,4%)		64	62		53
<i>Rappel session 2024</i>	70	204	157 (77%)		108	106		70

Spécialité Environnement, hygiène

	Postes	Admis à concourir	Présents (% des admis à concourir)	Seuils Admis-sibilité	Admis-sibles	Présents admission	Seuil admission	Admis (transfert)
Externe	30	34	9 (26,5%)	9,00	7	7	10,00	4
Interne	24	92	60 (65,2%)	9,00	29	29	10,00	27 (+3)
3^e voie	6	9	6 (66,7%)	9,00	6	6	10,00	6
Total	60	135	75 (55,6%)		42	42		37
<i>Rappel session 2024</i>	72	248	169 (68,15%)		87	81		55

Spécialité Communication, spectacle

	Postes	Admis à concourir	Présents (% des admis à concourir)	Seuils admis-sibilité	Admis-sibles	Présents admission	Seuil admission	Admis (transfert)
Externe	8	9	4 (44,4%)	9,00	4	4	10,00	4
Interne	6	10	7 (70%)	9,00	5	4	10,00	4
3^e voie	1	0	-	-	-	-	-	-
Total	15	19	11 (57,9%)		9	8		8
<i>Rappel session 2024</i>	10	34	24 (70,6%)		15	13		10

Toutes spécialités

	Postes	Admis à concourir	Présents (% des admis à concourir)	Admis-sibles	Présents admission	Admis
Total	155	276	178 (64,4%)	115	112	98
<i>Rappel session 2024</i>	152	486	350 (74,1%)	210	200	135

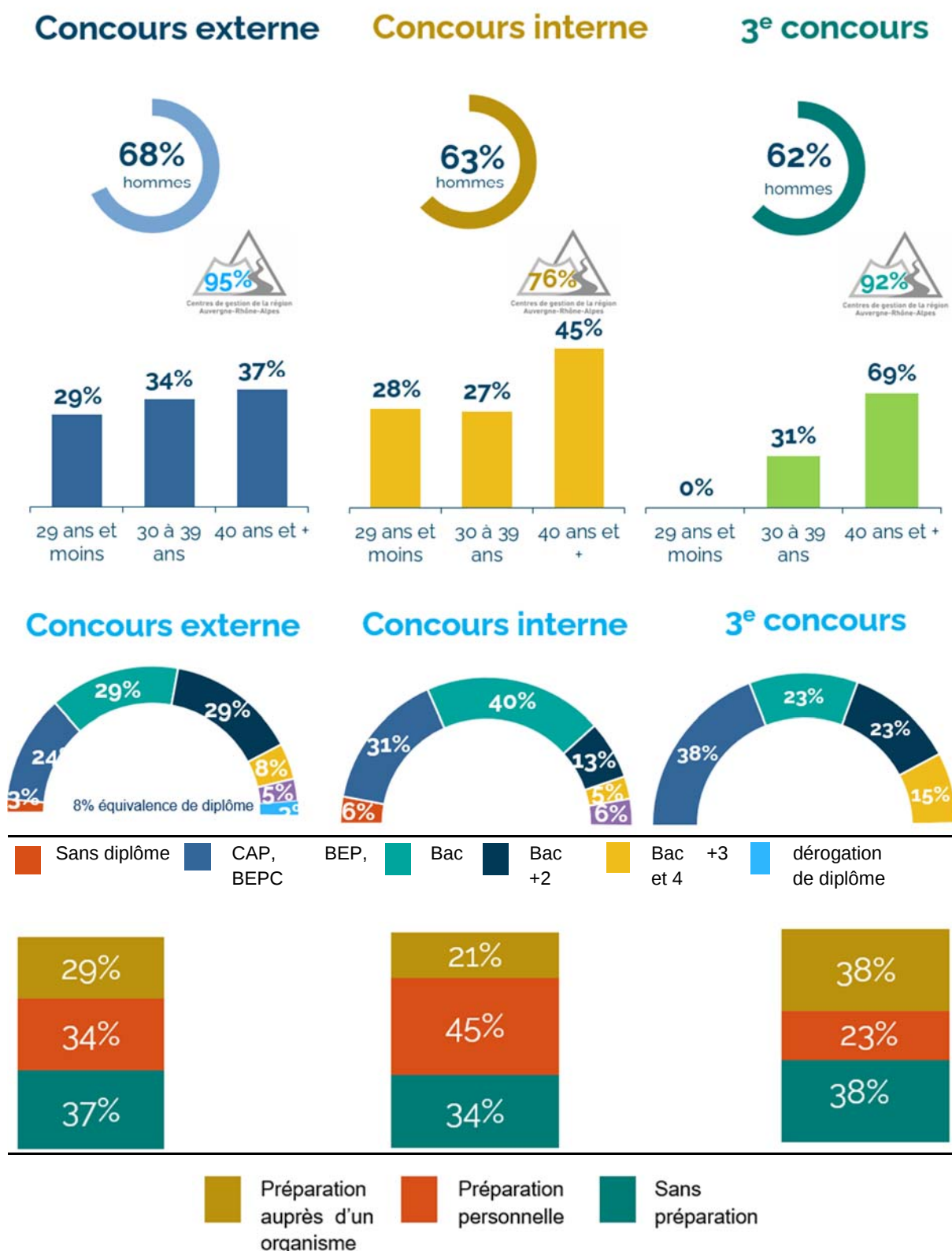
Dans les 3 spécialités organisés par le cdg69, le nombre de candidats admis à concourir est en forte baisse pour la session 2026 par rapport à la session 2024. Cette baisse traduit les problématiques d'attractivité de la fonction publique territoriale dans la filière technique, notamment pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Elle peut en partie s'expliquer aussi par l'avancement de la période nationale d'inscription par rapport aux sessions précédentes. Pour cette session, la période d'inscription a eu lieu du 20 mai au 25 juin 2025, alors que pour la session 2024, elle s'étalait du 22 août au 26 septembre 2023. Les candidats sont invités à consulter suffisamment en amont les calendriers en ligne

sur [concours-territorial](#) ainsi que sur le site www.cdg.aura.fr pour s'informer des périodes d'inscription aux concours et examens.

Par rapport à la session précédente, le taux de présence à l'écrit est également en baisse. Il est particulièrement faible au concours externe, notamment dans les spécialités « Environnement, hygiène » et « Communication spectacle », sous les 50%, mais plus élevé – 2/3 ou au-delà - aux concours interne et aux troisièmes concours. Dans les 3 spécialités, le nombre de candidats au concours externe présents aux épreuves écrites est inférieur au nombre de postes ouverts.

Le profil des candidats présents à l'écrit (toutes spécialités)



Indépendamment de la voie choisie, le concours reste peu féminisé. On observe une proportion équivalente de candidats de toutes les strates d'âge pour les concours internes et externes, tandis que pour le troisième concours, la majorité des candidats a 40 ans ou plus. La plupart des candidats possèdent un diplôme de niveau Bac ou inférieur et sont originaires de la région AURA. Enfin, seule une minorité de candidats déclare avoir suivi une préparation auprès d'un organisme (CNFPT en particulier).

La composition du jury

Le jury de la session 2026 est composé de 12 membres. Conformément aux dispositions réglementaires, il comprend, à parts égales, des représentants de trois collèges : élus locaux, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux. La composition du jury respecte une proportion de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié). Le président du jury est Julien FREYCON, Adjoint au maire de Saint-Joseph (42).

L'ADMISSIBILITÉ

La nature de l'épreuve

L'épreuve écrite est identique dans les trois voies de concours. Elle porte sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve vise à vérifier, au moyen d'une série de questions à réponses courtes, de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, les connaissances théoriques de base du candidat (durée : 1h ; coefficient 2).

Cette épreuve permet d'évaluer les connaissances techniques du candidat, ses connaissances mathématiques et ses connaissances dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Les notes de cadrages et les sujets d'annales sont disponibles sur la [page dédiée au concours](#) du site des cdg AURA.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction. La correction s'est opérée de manière dématérialisée.

Notation de l'épreuve écrite

Spécialité Espaces naturels, espaces verts

Répartition des notes	Concours externe	Concours interne	3e concours	TOTAL	
	Série de questions			nb copies	en %
≥ 15	1	4	0	5	5,43%
≥ 12 < 15	4	13	3	20	21,74%
≥ 10 < 12	9	13	2	24	26,09%
≥ 8 < 10	5	16	1	22	23,91%
≥ 5 < 8	3	14	1	18	19,57%
< 5	3	0	0	3	3,26%
TOTAL	25	60	7	92	100,00%

Notes ≥ 10	11	30	2	49	53%
Note la + élevée	16,01	16,63	14,32	16,63	
Note la + basse	4	5,57	7,82	4,00	
Note moyenne	9,82	10,39	11,38	10,31	
Note moyenne 2024	11,43	11,28	13,78	11,41	

Spécialité Environnement, hygiène

Répartition des notes	Concours externe	Concours interne	3e concours	TOTAL	
	Série de questions			nb copies	en %
≥ 15	1	4	0	5	6,76%
≥ 12 < 15	1	15	3	19	25,68%
≥ 10 < 12	4	5	3	12	16,22%
≥ 8 < 10	2	11	0	13	17,57%
≥ 5 < 8	1	15	0	16	21,62%
< 5	0	9	0	9	12,16%
TOTAL	9	59	6	74	100,00%
Notes ≥ 10	3	35	0	38	51%
Note la + élevée	17,13	17,51	14,76	17,51	
Note la + basse	5,38	1,94	11,26	1,94	
Note moyenne	10,38	9,38	12,45	9,75	
Note moyenne 2024	9,17	10,67	11,75	10,55	

Spécialité Communication, spectacle

Répartition des notes	Concours externe	Concours interne	3e concours	TOTAL	
	Série de questions			nb copies	en %
≥ 15	0	0		0	0,00%
≥ 12 < 15	0	2		2	18,18%
≥ 10 < 12	3	1		4	36,36%
≥ 8 < 10	1	2		2	27,27%
≥ 5 < 8	0	2		2	18,18%
< 5	0	0		0	0,00%
TOTAL	4	7	0	11	100,00%
Notes ≥ 10	3	3	0	6	55%
Note la + élevée	11,44	12,38		12,38	
Note la + basse	9,51	5,13		5,13	
Note moyenne	10,43	9,37		9,76	
Note moyenne 2024	10,47	10,03	13,25	10,29	

Dans les 3 spécialités, au moins la moitié des candidats obtient une note supérieure ou égale à 10/20. Les candidats de la spécialité « Espaces naturels, espaces verts » obtiennent la meilleure moyenne. Dans les deux spécialités concernées par cette voie de concours (« Espaces naturels, espaces verts » et « Environnement, hygiène »), la moyenne générale est plus élevée au troisième concours.

Pour les 3 spécialités, la note moyenne est légèrement inférieure à celle de la session 2024.

Les correcteurs ont souligné que le niveau de difficulté des sujets était cohérent, avec des questions variées balayant plusieurs domaines de la spécialité. Les questions relatives aux moyens de prévention des risques et de sécurité au travail ont été relativement bien traitées par les candidats, la plupart ayant surtout rencontré des difficultés sur les questions de calculs mathématiques.

La délibération du jury sur l'admissibilité

Le jury arrête définitivement les notes puis, compte tenu des résultats aux écrits et du nombre de postes ouverts, décide de descendre les seuils d'admissibilité à 9,00 sur 20 dans les différentes voies et spécialités. Même à ces seuils, dans les 3 spécialités, on compte moins de candidats admissibles que de postes ouverts.

L'ADMISSION

Les épreuves d'admission diffèrent selon la voie de concours :

Concours externe

Au concours externe, les candidats subissent deux épreuves orales :

- Un entretien **dans l'option** choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes et les connaissances du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 15 min ; coefficient 3).
- Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 min ; coefficient 2).

Ces deux épreuves ont été conduites au cdg69 par les membres du jury, subdivisé en groupes composés de 3 examinateurs représentant chacun un des collèges réglementaires (élus locaux, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Notation des épreuves d'admission (concours externe)

- Épreuve d'entretien dans l'option

Spécialité Espaces naturels, espaces verts

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	4	4	50%	9	17,5	11,88
Bûcheron, élagueur	1	1	0%	7,5	7,5	7,5
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	10	10	70%	7,5	16,5	13,2
Soins apportés aux animaux	Option non ouverte en 2026					
Totaux	15	15	60%	7,5	17,5	12,47
<i>Rappel 2024</i>	42	41	90,24%	8,00	18,00	14,32

Spécialité Environnement, hygiène

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	-					
Propreté urbaine, collecte des déchets	5	5	60%	6,00	17,00	11,5
Entretien des piscines	-					
Agent d'assainissement	2	2	100%	11,5	14,5	13,00
Qualité de l'eau	Options non ouvertes en 2026					
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration						
Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)						
Entretien des patinoires						
Opérateur d'entretien des articles textiles						
Totaux	7	7	71%	6	17	11,93
<i>Rappel 2024</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>91%</i>	<i>9,5</i>	<i>17,00</i>	13,95

Spécialité Communication, spectacle

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Agent polyvalent du spectacle	4	4	100%	15,00	17,00	16,00
Assistant maquettiste	Options non ouvertes en 2026					
Opérateur PAO						
Relieur-brocheur						
Assistant son						
Projectionniste						
Photographe						
Totaux	4	4	100%	15,00	17,00	16,00
<i>Rappel 2024</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>80%</i>	<i>9,00</i>	<i>17,00</i>	13,00

- Épreuve d'interrogation orale

Spécialité Espaces naturels, espaces verts

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Total	15	15	86,67%	7,00	18,00	13,17
<i>Rappel 2024</i>	<i>42</i>	<i>41</i>	<i>90,24%</i>	<i>9,00</i>	<i>18,00</i>	12,55

Spécialité Environnement, hygiène

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Totaux	7	7	57%	6,50	14,00	10,57
<i>Rappel 2024</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>82%</i>	<i>8,00</i>	<i>18,00</i>	12,73

Spécialité Communication, spectacle

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Totaux	4	4	100%	10,5	17,0	13,87
<i>Rappel 2024</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>100%</i>	<i>13,00</i>	<i>16,00</i>	15,00

Concours interne

Dans cette voie, les candidats subissent :

- Une **épreuve pratique dans l'option** choisie par le candidat. Elle vise à apprécier, à travers l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches, la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée des épreuves pratiques, qui peut être comprise entre 1 heure et 4 heures, est fixée par le jury. Le jury de la session 2026 a fixé la durée de l'épreuve pratique à 1 heure dans toutes les options (coefficient 3).
- Une épreuve orale qui consiste en un **entretien** visant à apprécier l'expérience, les aptitudes et les motivations du candidat, ayant pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre au cours de l'épreuve pratique (durée : 15 min ; coefficient 3). L'entretien se déroule à la suite de l'épreuve pratique.

Ces deux épreuves ont été conduites par des binômes d'examineurs spécialisés, associés au jury, sur des sites spécifiques en fonction des options.

Notation des épreuves (concours interne)

- Épreuve pratique

Spécialité Espaces naturels, espaces verts

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	4	4	75%	9,00	16,00	12,50
Bûcheron, élagueur	0	-				
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	39	37	86,5%	8,00	18,00	12,70
Totaux	43	41	90,24%	8,00	18,00	12,68
<i>Rappel 2024</i>	<i>61</i>	<i>60</i>	<i>61,67%</i>	<i>4,00</i>	<i>19,10</i>	<i>12,92</i>

Spécialité Environnement, hygiène

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	13	13	92,3%	8,75	18,50	15,31
Propreté urbaine, collecte des déchets	7	7	100%	14,00	19,00	16,64
Entretien des piscines	3	3	66,7%	7,67	18,00	12,67
Agent d'assainissement	6	6	83,3%	7,50	16,50	12,33
Totaux	29	29	90%	7,50	19,00	14,74
<i>Rappel 2024</i>	<i>68</i>	<i>63</i>	<i>92%</i>	<i>5,50</i>	<i>18,00</i>	<i>14,10</i>

Spécialité Communication, spectacle

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Agent polyvalent du spectacle	5	4	75,00%	9,50	17,00	12,75
<i>Rappel 2024</i>	<i>9</i>	<i>7</i>	<i>86%</i>	<i>8,00</i>	<i>18,50</i>	<i>14,50</i>

- Épreuve d'entretien faisant suite à l'épreuve pratique

Spécialité Espaces naturels, espaces verts

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	4	4	75%	9,00	15,00	12,25
Bûcheron, élagueur	0	-				
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	39	37	73%	6,00	17,00	11,64
Totaux	43	41	90,24%	6,00	17,00	11,70
<i>Rappel 2024</i>	<i>61</i>	<i>60</i>	<i>98,4%</i>	<i>10,00</i>	<i>18,50</i>	<i>14,28</i>

Spécialité Environnement, hygiène

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	13	13	92,3%	9,00	16,50	14,16
Propreté urbaine, collecte des déchets	7	7	100%	12,00	19,00	15,36
Entretien des piscines	3	3	66,7%	8,00	16,00	12,00
Agent d'assainissement	6	6	50%	8,00	16,50	11,59
Totaux	29	29	83%	8,00	19,00	13,69
<i>Rappel 2024</i>	<i>68</i>	<i>63</i>	<i>92%</i>	<i>5,50</i>	<i>18,00</i>	<i>14,02</i>

Spécialité Communication, spectacle

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Agent polyvalent du spectacle	5	4	100%	12,00	15,50	13,50
<i>Rappel 2024</i>	<i>9</i>	<i>7</i>	<i>100%</i>	<i>10,00</i>	<i>17,00</i>	<i>13,86</i>

Troisième concours

Dans cette voie, les candidats subissent :

- Une **épreuve pratique** dans l'option choisie par le candidat. Cette épreuve est identique à celle du concours interne et se déroule dans les mêmes conditions.
- Une **épreuve d'entretien, sans lien avec l'épreuve pratique**, visant à apprécier les connaissances, les aptitudes et les motivations du candidat, qui débute par un exposé du candidat sur son expérience et son projet professionnel (durée : 15 mn, coefficient 3).
L'épreuve orale a été conduite au cdg69 par un groupe de 3 examinateurs composés de membres du jury.

Notation des épreuves (troisième concours)

- Épreuve pratique

Spécialité Espaces naturels, espaces verts

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	1	1	100%	15,00	15,00	15,00
Bûcheron, élagueur	0	-				
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	5	5	80%	6,00	13,00	11,3
Totaux	6	6	83,3%	6,00	15,00	11,92
<i>Rappel 2024</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>100%</i>	<i>13,00</i>	<i>19,00</i>	<i>15,5</i>

Spécialité Environnement, hygiène

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	1	1	100%	15,00	15,00	15,00
Bûcheron, élagueur	0	-				
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	5	5	80%	6,00	13,00	11,3
Totaux	6	6	83,3%	6,00	15,00	11,92
<i>Rappel 2024</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>100%</i>	<i>13,00</i>	<i>19,00</i>	<i>15,5</i>

Spécialité Communication, spectacle

Aucun candidat inscrit dans cette voie de concours.

- Épreuve d'entretien avec le jury

Spécialité Espaces naturels, espaces verts

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Productions de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	1	1	100%	12,00	12,00	12,00
Bûcheron, élagueur	0	-				
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	5	5	60%	7,5	15,5	12,00
Totaux	6	6	50%	7,5	15,5	12,00
<i>Rappel 2024</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>100%</i>	<i>13,00</i>	<i>19,00</i>	<i>15,50</i>

Spécialité Environnement, hygiène

	Admissibles	Présents	% ≥ 10	Note la + basse	Note la + élevée	Note moyenne
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	3	3	67%	8,5	15,00	11,83
Propreté urbaine, collecte des déchets	3	3	33%	5,00	10,00	7,83
Entretien des piscines	-					
Agent d'assainissement	-					
Totaux	6	6	50%	5,00	15,00	9,83
<i>Rappel 2024</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>86%</i>	<i>9,50</i>	<i>15,00</i>	<i>12,50</i>

Observations du jury sur les épreuves d'admission

Les membres du jury qui ont conduit les **épreuves d'entretien** soulignent le manque de connaissances des candidats sur l'environnement territorial et le rôle des collectivités territoriales. Certains candidats restent cantonnés au fonctionnement de leur collectivité et n'arrivent pas à se projeter dans un autre environnement territorial.

Les jurys de l'interrogation orale (concours externe) remarquent que trop peu de candidats se sont réellement documentés sur les missions d'un adjoint technique principal de 2^e classe. Par ailleurs, le jury constate des lacunes sur des aspects essentiels du métier comme les procédures ou les numéros d'urgence en cas d'accident.

De manière générale, les candidats sont plus à l'aise avec les questions qui touchent directement au métier dans lequel ils exercent qu'avec les questions plus généralistes. Les membres du jury invitent les candidats à faire preuve de curiosité professionnelle et insistent sur la nécessité d'une meilleure préparation (individuelle ou auprès du CNFPT) à ces épreuves.

Les membres du jury et les examinateurs des **épreuves pratiques** soulignent que le niveau professionnel démontré par les candidats à l'épreuve pratique est dans l'ensemble satisfaisant.

Les règles d'hygiène et de sécurité au travail (port des EPI, gestes et postures, respect des consignes de prévention des risques) sont généralement connues et appliquées. Dans l'ensemble, les consignes données aux candidats dans leur convocation sur le port des équipements de protection individuelle sont respectées. Le centre de gestion a doté d'EPI les quelques candidats qui n'en disposaient pas, le jury appliquant alors une pénalité.

Beaucoup d'agents montrent une bonne implication dans leur métier et une motivation pour progresser professionnellement. Des disparités existent cependant dans les connaissances techniques et les savoir-faire selon les options et les métiers.

L'attention des candidats est attirée sur **l'importance du choix de l'option** effectué au moment de l'inscription. Cette session encore, quelques candidats s'étaient inscrits dans une option qui ne correspondait pas à leur champ d'activités, situation peu propice à la réussite à l'épreuve.

Des notes de cadrage par option sont proposées aux candidats afin de les orienter dans leur choix d'option. Elles sont en ligne sur le site www.cdg-aura.fr (rubrique « notes de cadrage »).

La délibération du jury sur l'admission

Compte-tenu des résultats obtenus par les candidats à l'ensemble des épreuves et de la possibilité de transférer des postes d'une voie à l'autre au sein d'une même spécialité au profit du concours externe et/ou du concours interne dans la limite de 15% du total des postes ouverts dans la spécialité (décret n° 2016-596 du 12 mai 2016), le jury décide de fixer les seuils d'admission à 10,00 sur 20 et d'opérer certains transferts de postes.

- Dans la spécialité « Espaces naturels, espaces verts », le jury décide de transférer 2 postes du concours externe vers le concours interne. 34 candidats sont ainsi déclarés admis au concours interne (initialement 32 postes ouverts).
- Dans la spécialité « Environnement, hygiène », le jury décide de transférer 3 postes du concours externe vers le concours interne. 27 candidats sont ainsi déclarés admis au concours interne (initialement 24 postes ouverts).

Le taux de pourvoi des postes (rapports entre les postes effectivement pourvus et les postes ouverts) s'établit ainsi :

- 66% dans la spécialité « Espaces naturels, espaces verts »
- 62% dans la spécialité « Environnement, hygiène »
- 53% dans la spécialité « Communication, spectacle ».

CONCLUSION

Au terme de l'ensemble des opérations, le Président du jury tient à remercier les agents du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour leur compétence, leur professionnalisme et leur implication dans l'organisation des différentes étapes du concours.

Il tient également à remercier les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury pour leur investissement, leur disponibilité et la qualité du travail accompli qui ont permis le bon déroulement de l'ensemble des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 31 août 2026

Le Président du Jury

Monsieur Julien FREYCON

Adjoint au maire de Saint-Joseph (42)

